

Annexe Secondaire Longueuil



Plan de lutte à la violence, l'intimidation et la cyberintimidation



Mise à jour : décembre 2024

Introduction

Dans le cadre de la loi 56, le Collège Français s'est doté d'un protocole concernant les mesures face à l'intimidation, la cyberintimidation et à la violence. Il a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation, de cyberintimidation et de violence à l'école.

Il répond aux obligations de la loi sur l'instruction publique (LIP) concernant l'intimidation, la cyberintimidation et la violence à l'école.

L'établissement

Le Collège Français est un établissement mixte de niveau secondaire fondé en 1959 qui accueille en ses murs, toutes les ethnies, toutes les cultures, et de diverses religions.

Sa population en 2024 : 1 055 élèves.

Le Collège offre un encadrement rigoureux et personnalisé composé d'une directrice et de quatre directeurs adjoints : une directrice adjointe en première secondaire, un directeur adjoint pour la 2° et la 3° secondaire, une directrice adjointe pour la 4° et la 5° secondaire et un directeur adjoint aux sports. Les directions adjointes travaillent en étroite collaboration avec quatre (4) surveillants. De plus, trois (3) aides-surveillants sont affectés à diverses tâches d'encadrement à la cafétéria, à la salle des casiers, au café étudiant, à la cour d'école et aux autobus scolaires.

Le Collège s'est doté d'un comité Bienveillance et Inclusion destiné à faire respecter les principes et exigences de la loi 56. Ce comité est constitué d'un membre de la direction, de plusieurs enseignants, d'un surveillant, de l'intervenante jeunesse et de quelques élèves.

Nous avons également afin sensibiliser l'ensemble des élèves et différents intervenants au Collège une semaine de sensibilisation contre l'intimidation et la violence. Pour venir en aide aux élèves en difficulté psychologique, y compris les actes de violence et d'intimidation, une intervenante jeunesse est au service des élèves. Une orthopédagogue et une conseillère en orientation scolaire et professionnelle complètent notre équipe de professionnel non enseignant.

Notre philosophie que l'on martèle constamment est : Un milieu sain, sécuritaire et bienveillant !

1. Analyse de la situation

Grille de régulation du plan de lutte à la violence, à l'intimidation et à la cyberintimidation

À la fin de l'année scolaire, les membres du comité de lutte à l'intimidation répondront à la grille de <u>Régulation du Plan de Lutte à la violence</u>, à <u>l'intimidation et à la cyberintimidation</u>, formulaire conçu par la Fédération des établissements d'enseignement privés (voir annexe 1). Lors de l'analyse et la compilation des résultats faites par la direction du comité en début d'année scolaire, en plus des mises à jour amenées de ce plan, des priorités seront dégagées.

Le comité Bienveillance et Inclusion

Les membres y participent avec rigueur et créativité. Des projets intéressants dans l'école ont été mis en place et ont favorisé une implication volontaire des élèves à la lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation dans leur école. La logistique est bien en place, les rapports sont rédigés.

- Le comité se rencontre mensuellement afin de planifier des activités de sensibilisation en fonction des problématiques sur lesquelles nous voulons travailler.
 - Discrimination en fonction du sexe
 - o Racisme
 - o Estime de soi/Intimidation
 - o Homophobie
 - Violence à caractère sexuel

Le plan de lutte est mis à jour en comité de direction à chaque fois que des situations nouvelles l'exigent. Sinon il est fait à intervalle régulier lorsque nous déposons au comité le rapport annuel.

Sa mise à jour est sous la responsabilité de la direction. L'école et son personnel ont appris à reconnaitre qu'il existe des manifestations de l'intimidation, de cyberintimidation et de violence. Les mesures en place pour les contrer sont bien structurées et sont efficaces.

Registre des cas

Il est tenu à jour chaque année à partir des formulaires (sous forme d'un Drive partagé) de signalements rédigés en cours d'année. Conformes aux exigences du Ministère, les situations y sont consignées selon le genre de situations, avec leur nombre par catégories et ainsi qu'une courte description des interventions faites pour chaque situation consignée au registre.

Personnes responsables : direction et intervenante jeunesse.

2. Mesures de prévention

Dans la relation aux élèves : promouvoir le message que dénoncer, signaler les actes de violence, d'intimidation et de cyberintimidation, c'est faire valoir ses droits et se faire respecter.

Tournée des classes de l'intervenante à chaque début d'année afin de revenir avec les élèves sur les définirions intimidation, cyberintimidation, conflits, violence, sur le rôle des témoins, de l'importance de signaler et de présenter nos politiques, et nos moyens d'intervenir.

Les mesures de prévention suivantes ont été appliquées :

- 1. La présentation et l'explication du protocole face à l'intimidation, la cyberintimidation et la violence. Le protocole a été présenté à tous les élèves et membres du personnel. De plus, le protocole est inscrit à l'agenda scolaire. L'agenda dispose aussi des pages de sensibilisation sur les types d'intimidation.
- 2. Présence continuelle, régulière et personnalisée des directeurs adjoints et des surveillants à l'entrée principale, dans les couloirs, à la cafétéria, dans les cours de récréation, aux casiers. D'ailleurs, les bureaux des directeurs ont été aménagés dans les aires de circulation majeure des élèves. De cette façon, les membres de la direction demeurent à proximité des jeunes pour intervenir adéquatement avec les membres du personnel.
- 3. La majorité des espaces sont sous surveillance électronique; caméra, enregistrement, etc., le tout fonctionnant en permanence.
- 4. Utilisation de la trousse SEXTO pour assurer une mise en place adéquate des protocoles et afin que les intervenants puissent adopter une attitude bienveillante et poser les actions appropriées.
- 5. Présence de deux dîners à des heures différentes afin de réduire le nombre d'élèves et séparer les élèves du premier cycle, des élèves du deuxième cycle.
- 6. Affiches illustrant l'intimidation invitant au soutien mutuel et à l'empathie accrochées sur les babillards du Collège.
- 7. Organisation d'une semaine thématique chaque année, sur la tolérance et l'empathie avec des activités tout au long de la semaine.
- 8. L'instauration d'un répertoire structuré des interventions, des situations de violence, d'intimidation et de cyberintimidation. Il s'agit d'un registre (sous forme d'un Drive partagé) permettant une planification efficace des moyens de sensibilisation auprès des jeunes.

Description des problématiques liées à l'intimidation, la cyberintimidation et à la violence

À la suite d'une recension des répertoires de cas d'intimidation, de cyberintimidation et de violence, nous avons observé différentes catégories de comportements : l'intimidation, l'intimidation accompagnée de violence verbale, la violence verbale, la cyberintimidation et la divulgation d'images privées sans le consentement.

Protocole pour contrer l'intimidation, la cyberintimidation et la violence

Nous observons que les principaux comportements sont liés à des commentaires désobligeants et répétitifs, à la menace verbale et à la ridiculisation. Selon la gravité et la nature de l'intimidation ou de la cyberintimidation, les interventions ont engendré :

- des avis écrits et des rencontres avec les parents;
- des lettres d'engagement et d'excuses et des gestes réparateurs par l'élève concerné;
- rencontres/suivi/soutien de l'élève intimidateur et de l'élève intimidé avec l'intervenante jeunesse et/ou des références à des professionnels en psychologie;
- des suspensions et/ou une non-réinscription;
- des renvois du Collège.

Dans certains cas de cyberintimidation, nous devons suivre la procédure de la trousse SEXTO. Tous les membres de direction ainsi que l'intervenante jeunesse ont eu les formations pour l'utilisation de la trousse SEXTO (annexe 3).

Tout comme l'année dernière, le Collège a élaboré des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence, cibler les actions mises en place lorsqu'un acte d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence est constaté ainsi que les mesures de soutien ou d'encadrement alors offerts, déterminer les sanctions disciplinaires applicables dans un tel cas et spécifier le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence.

Le Collège Français a mis en place des mesures de prévention afin d'informer et de sensibiliser les élèves et d'accroître la vigilance en lien avec le phénomène d'intimidation, de cyberintimidation et de violence.

L'objectif est d'amener les élèves à s'impliquer dans les différentes activités et de leur permettre de participer activement au plan de lutte contre l'intimidation, la cyberintimidation et la violence.

3. Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents

- Afin de faciliter l'accès à l'information, le protocole contre l'intimidation, la cyberintimidation et la violence est disponible sur le Portail du Collège.
- Pour chaque situation d'intimidation ou de cyberintimidation, appels aux parents de la victime, de l'intimidateur et parfois des témoins.
- Le protocole a été présenté à tous les élèves et membres du personnel. De plus, le protocole est inscrit à l'agenda scolaire. L'agenda dispose aussi des pages de sensibilisation sur les types d'intimidation.
- La collaboration des parents, premiers responsables de l'éducation de leur enfant, est essentielle à la réussite du plan de prévention contre la violence, l'intimidation et la cyberintimidation. En tout temps, nous travaillons en collaboration avec les parents pour les informer et les faire participer aux mesures de réparation et disciplinaires.
 - Code de conduite et mesures de sécurité transmis aux parents en début d'année via l'agenda (tous les parents doivent signer le code de vie du Collège).
 - Appel aux parents le jour même pour des actes d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence.
 - Rencontres ponctuelles et/ou appels téléphoniques.
 - Communications fréquentes par le Portail.
 - Réalisation de plans d'intervention en concertation avec le comité de discipline et les parents concernés.
 - Document destiné aux parents expliquant la position du Collège quant à l'intimidation, la cyberintimidation et la violence, tout en précisant les rôles et responsabilités de chacune des parties impliquées auprès de l'enfant.
- Présence de l'intervenante jeunesse lors des journées portes ouvertes et des rencontres de parents afin de répondre aux questions des parents et animer un kiosque d'informations sur le plan d'intervention du Collège.
- Soutien offert par les directions adjointes et l'intervenante auprès des parents dont les enfants ont vécu une situation de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation.
- La référence de la ressource d'aide TEL-JEUNES a été inscrite à l'agenda scolaire ainsi que sur le site du Collège.

- Le comité Bienveillance et Inclusion et le personnel du Collège ont été extrêmement proactifs afin d'instaurer des mesures qui rejoignent et sensibilisent les jeunes sur l'intimidation, la cyberintimidation et la violence. Lors d'incidents, les élèves ont été rencontrés, les parents consultés et un suivi ont été effectués. En continuant d'encourager la dénonciation et en travaillant autant aux côtés de l'intimidateur que l'intimidé, nous espérons qu'à l'avenir nous puissions les éviter. Nous notons que les jeunes sont de plus en plus sensibles au problème d'intimidation ou de cyberintimidation et ils n'hésitent pas à informer les ressources mises à leur disposition pour faire changer les choses.
- Colloque pour les parents (13 novembre 2024 en soirée) S'unir pour soutenir nos adolescents.

4. Modalités applicables pour effectuer un signalement ou une plainte

- Dans tous les cas, notre priorité est de prendre toutes les mesures appropriées comme le changement de classe, le changement de casiers, l'intervention de notre policière communautaire afin d'assurer la protection des élèves qui sont victimes ou qui signalent une situation d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence.
- Fiches de signalement mises à la disposition de tous les intervenants œuvrant auprès des élèves afin qu'ils puissent consigner les situations dont ils sont témoins ou pour lesquelles ils sont intervenus. Ces fiches sont obligatoirement remises à l'intervenante jeunesse et à la direction qui les évaluent et qui doivent les inscrire au registre de cas. De plus, ces derniers s'assurent que les mesures d'intervention et disciplinaires soient appliquées à chaque situation.
- Tournée des classes par l'intervenante et la direction adjointe au début d'année scolaire, afin de faire connaître le protocole déjà en place et inviter les élèves à venir la rencontrer pour signaler toute situation d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence que ce soit en tant que victime ou témoin.
- Rencontre des enseignants pour leur assurer le support constant de l'intervenante dans toute situation dénoncée par leurs élèves.

- Encourager les élèves à dénoncer tout acte de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation à un adulte du Collège Français en qui il a confiance.
- Les élèves peuvent formuler une plainte par écrit par courriel à un membre de la direction.

Aussitôt qu'une plainte est signalée :

- Établir avec les victimes une stratégie d'intervention afin de mettre fin à la situation d'intimidation ou de cyberintimidation.
- Protéger les victimes de nouvelles occasions d'intimidation ou de cyberintimidation.
- Offrir un lieu de répit sécuritaire.
- Rencontre avec les victimes et leurs parents afin d'assurer un climat de confiance durant les interventions.
- Un plan sera élaboré de concert pour mettre fin à la situation.
- Rencontre avec les témoins.
- Rencontre avec le ou les intimidateurs.

Un protocole face à l'intimidation, la cyberintimidation et la violence sous forme d'un arbre décisionnel a été élaboré par le Collège (voir annexe 2).

5. Les actions prises en cas de constat d'un acte de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation

Le Collège Français s'engage à :

- Recevoir toute plainte.
- Traiter toute plainte rapidement, impartialement et confidentiellement.
- Agir de façon impartiale, avec diligence et confidentialité.
- Procéder à une analyse de la situation afin de bien identifier le problème.

Aussitôt qu'une plainte est signalée :

• Établir avec les victimes une stratégie d'intervention afin de mettre fin à la situation d'intimidation ou de cyberintimidation.

- Établir, avec les victimes d'actes d'intimidation ou de cyberintimidation, un plan pour assurer leur sécurité.
- Protéger les victimes de nouvelles occasions d'intimidation ou de cyberintimidation.
- Offrir un lieu de répit sécuritaire.

Procédures de signalement, inscription au registre

- Les élèves impliqués sont toujours rencontrés par la direction adjointe et selon la gravité de l'acte.
 - Objectif de la rencontre : Arrêt immédiat des actes et correction de la situation.
- Appel aux parents des élèves impliqués afin de les faire participer à l'application des mesures disciplinaires et aux mesures de réparation.
- Suivi en relation d'aide offert à tous les élèves impliqués dans une situation d'intimidation ou de cyberintimidation, parfois il est facultatif et parfois fortement recommandé. Le suivi en relation d'aide est obligatoire pour les situations de violence.
- Mises en place avec les élèves, parents, intervenants et directions adjointes des mesures disciplinaires et des mesures de réparation.
- Si cela s'avère pertinent, que ce soit pour des raisons légales ou pédagogiques, l'intervention de la policière communautaire est sollicitée et exigée par le Collège.

Les fiches de signalement sont rédigées par la personne qui fait l'intervention et ensuite acheminées aux directeurs et l'intervenante qui sont responsables de l'inscription au registre des cas signalés avec intervention.

Notre approche d'intervention

Lors de l'implantation du Plan de lutte, nous avons choisi de travailler selon la méthode d'intérêt commun. Cette méthode tente d'éveiller de l'empathie chez l'élève intimidateur envers ses victimes afin de le sensibiliser à l'impact de ses gestes.

Les mesures disciplinaires ont comme but d'aider les élèves intimidateurs à se responsabiliser de leur geste et à leur permettre des actes de réparation auprès des victimes. Dans les cas de violence physique et de répétition des gestes dénoncés, les mesures sont plus punitives. Voir la gradation des démarches d'interventions et des sanctions à l'annexe 2.

6. Mesures assurant la confidentialité de tout signalement et de toute plainte

Le dossier comportant les rapports d'évènement et de suivi est conservé sous clé dans le bureau de la direction. En toute situation, aucun dénonciateur n'est nommé d'aucune façon. Les parents reçoivent uniquement l'information liée à leur enfant, que leur enfant soit témoin, victime ou intimidateur.

Les plaintes sont traitées de façon confidentielle, sans crainte de jugement ou de représailles.

7. Mesures de soutien ou d'encadrement offertes à la victime, les témoins ou l'auteur de l'acte de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation

À partir du moment où la situation signalée est dévoilée, les interventions sont :

Auprès des victimes:

- Évaluer la détresse. Certains élèves ont besoin d'une intervention plus personnalisée pour reprendre du pouvoir sur leur situation. Dans ce cas, ils seront rencontrés en individuel par l'intervenante jeunesse ou référé à un spécialiste de l'externe.
- Habiliter les victimes à identifier les situations potentiellement à risque et mettre en place des stratégies pour les éviter.
- Assurer un suivi approprié.

Auprès aux témoins:

 Leur dire qu'ils sont courageux, les remercier du geste qu'ils ont posé et leur permettre de parler de ce qu'ils ont vécu en voyant ces gestes. À nouveau, il se peut que certains élèves témoins aient besoin d'une intervention plus personnalisée afin de reprendre du pouvoir sur la situation.

Auprès des intimidateurs :

• Dans une perspective éducative, les situations d'intimidation ou de cyberintimidation sont soumises au Comité de discipline et des conséquences sont imposées selon la gravité et la fréquence des gestes contraires aux règles du Collège inscrites dans l'agenda des élèves. D'ailleurs les règles sont lues, expliquées et discutées en classe dès le début de l'année. Chaque élève signe le règlement et s'engage à le respecter ou à assumer les conséquences s'il déroge à ces règles. Les parents, à leur tour, signent le code de vie dans l'agenda.

Les objectifs poursuivis auprès des élèves qui intimident sont :

- Faire cesser les actes d'intimidation ou de cyberintimidation.
- Signifier clairement à l'élève que l'intimidation ou la cyberintimidation est inacceptable.
- Dénoncer le rapport de force.
- Appliquer les conséquences
- De façon immédiate, équitable, cohérente et personnalisée.
- Offrir réparation des gestes posés envers les victimes.

Évidemment, tout au long de l'intervention et particulièrement auprès des élèves qui intimident, l'implication et le soutien des parents demeure la clé de voûte de la réussite. Conséquemment, les parents seront impliqués tout au long du processus.

En conséquence; nous appliquons nos mesures disciplinaires, cas par cas, en tout ou en partie selon la gravité des actions.

Ces mesures visent à développer un sentiment d'empathie chez l'élève intimidateur :

- 1. Excuses verbales ou écrites présentées à la victime et/ou au(x) témoin(s).
- 2. Rédaction d'un travail de réflexion sur le ou les geste(s) posé(s).
- 3. Engagement verbal ou contrat écrit rédigé par l'élève confirmant qu'il va cesser tout comportement d'intimidation ou de cyberintimidation.

Dans tous les cas, nous exigeons une implication active des parents tout au long de l'application du processus des mesures de réparation.

1. Accompagnement et support du policier communautaire au besoin.

2. Rencontre des élèves impliqués avec le/la directeur/directrice adjointe et le cas échéant de l'intervenante afin de travailler de concert à la résolution du conflit.

Dans certains cas extrêmes, les sanctions suivantes peuvent s'appliquer :

- A. Suspension interne avec travaux corrigés et notés.
- B. Interdiction de participer à une sortie de classe.
- C. Signature d'un contrat de probation tant par l'élève que par ses parents afin de préciser les modalités d'engagement et le cas échéant de renvoi, s'il n'y a pas d'amélioration immédiate tangible et notable du comportement d'intimidation ou de cyberintimidation.

Dans le cas où cette intimidation ou cette cyberintimidation est accompagnée de gestes de violence, de menace (virtuelle ou verbale), des mesures supplémentaires et spécifiques s'appliquent.

À consolider

Nous avons favorisé que les interventions soient faites généralement par les directions adjointes ou par l'intervenante ou encore en étroite collaboration avec le surveillant. Cela a comme impact qu'il favorise un consensus destiné à assurer que les sanctions sont bien distribuées en fonction de la gravité et de la répétition des gestes dénoncés. Il faut faire coïncider le code de vie du Collège avec des mesures de civisme à développer.

8. Les sanctions applicables selon la gravité et le caractère répétitif des actes

Un protocole face à l'intimidation, la cyberintimidation et la violence sous forme de degré de manquement et nombre de manquement (s) a été élaboré par le Collège (voir l'annexe 2 pour visualiser les sanctions applicables selon le nombre de manquement (s) ou la gravité de la situation).

- Tolérance zéro pour les actes de violence physique au Collège.
- Implication maximale des parents : convocation immédiate des parents par la direction adjointe.

- Suspension interne immédiate avec travaux écrits et réflexion sur le geste posé.
 Dépendant de la gravité de ce dernier, une suspension externe s'ajoute à la suspension interne.
- Signature d'un contrat de probation par l'élève et par le parent peut être exigé.
- Rencontre des élèves impliqués avec la direction et de l'intervenante en relation d'aide afin de travailler de concert à la résolution du conflit.
- Suivi obligatoire pour les élèves auteur de violence avec l'intervenante jeunesse (minimum de 3 rencontres).
- Si récidive renvoi immédiat de l'élève.
- Si la gravité du geste l'exige renvoi immédiat.
- Intervention de notre policière communautaire auprès des élèves impliqués dans une situation de violence.

9. Suivi des signalements et des plaintes

- Si l'évènement n'est pas de l'intimidation, mais un conflit, de la violence ou autre,
 il sera traité selon les règles de conduite du Collège Français.
- Après avoir considéré l'intérêt des élèves directement impliqués, la direction ou l'intervenante jeunesse assurera un suivi afin de voir si la situation évolue positivement et conviendra des suites à donner à la résolution du problème.
- La direction est responsable en tout temps du suivi de la situation. Elle travaille en étroite collaboration avec l'intervenante jeunesse et le surveillant afin d'assurer la coordination des actions mises en œuvre lorsqu'une situation d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence est signalée.
- La direction et l'intervenante jeunesse pourront, au besoin, conseiller les parents et les diriger vers des ressources appropriées.
- La direction s'assure que tous les signalements soient consignés dans un seul dossier pour toute la durée du secondaire de l'élève et par les mêmes personnes.
 De cette façon, il est plus facile de vérifier la persistance, la fréquence et l'intensité des différents évènements d'intimidation ou de cyberintimidation dénoncés.
- Évaluation de l'événement, afin de déterminer le type de manifestation, le type d'intervention et le type de mesures disciplinaires qui seront appliquées.

- Rencontre avec les différents acteurs : victime, auteur-agresseur, témoins.
- Contact et vérification auprès des parents.
- Intervention en relation d'aide pour les élèves impliqués dans une situation d'intimidation, de cyberintimidation et de violence.
- Geste de réparation envers la victime et mesures disciplinaires.

10. Violence à caractère sexuel

La direction mettra en place des formations obligatoires pour les membres de la direction, les membres du personnel et les entraîneurs des équipes sportives du Collège.

- Tous les membres du personnel ont été libérés le 15 octobre 2024 lors d'une journée pédagogique pour faire la formation « Dossier climat scolaire, prévention de la violence et de l'intimidation ». Il s'agit de capsules de formations produites par le ministère de l'Éducation.
- Le projet SEXTO est en vigueur depuis l'année scolaire 2020-2021. C'est un partenariat entre le Collège, les services de police de Longueuil et le Directeur des poursuites criminelles et pénales.
 - Une première rencontre de planification est organisée avec les membres de la direction en octobre.
 - Par la suite une formation sera proposée aux enseignants, aux entraineurs et aux surveillants du Collège.

Certaines mesures de sécurité seront implantées cette année afin de contrer les violences à caractère sexuel.

- Des affiches d'information et de sensibilisation seront déployées dans notre établissement scolaire.
- Notre plan de lutte contre l'intimidation et la cyberintimidation, contenant les ajouts concernant les violences à caractère sexuel, est déposé sur notre site Internet et sur le Portail des parents.

- Certains enseignants ont été mandatés pour aborder les contenus obligatoires en éducation à la sexualité. Voici les sujets abordés en classe :
 - o Violence sexuelle
 - o Agir sexuel
 - o Identité, rôles, stéréotypes sexuels et normes sociales.
- Une pièce de théâtre, Débranchée, sera présentée aux élèves de 3^e secondaire.
- Présentation du projet SEXTO par la police communautaire pour les élèves de 4^e secondaire.
- Plusieurs activités thématiques sont planifiées au calendrier scolaire afin de contrer
 l'intimidation, la cyberintimidation et la violence.

Protocole d'intervention

- Un protocole d'intervention concernant la violence à caractère sexuel sera disponible pour l'ensemble de l'équipe-école (voir annexe 4).
- Une trousse SEXTO servira d'outil lors des interventions concernant un sexto (voir annexe 3).

ANNEXE 1 – Sondage

Bilan des résultats au questionnaire sécurité et bien-être des élèves – 2023-2024

Au mois de mai 2024, les élèves de la 1^{re} à la 4^e année du secondaire du Collège Français ont été amenés à remplir un questionnaire sur la sécurité et le bien-être au Collège. Dans un souci de bienveillance, cette initiative s'inscrit dans le Plan de lutte contre la violence et l'intimidation du Collège et nous permettra d'appréhender la perception de nos élèves sur ces sujets, afin d'intégrer leurs opinions dans nos futures interventions.

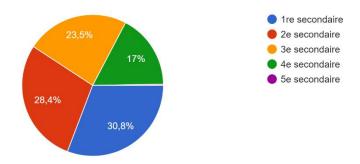
Par ailleurs, un questionnaire a également et conçu pour les parents concernant les mêmes sujets.

Vous trouverez dans ce document les statistiques des réponses aux questions pour chacun des questionnaires.

SECTION 1 - Climat et vie scolaire

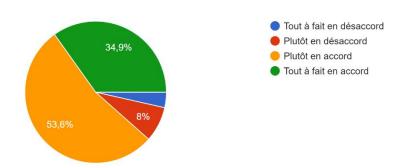
En quelle année es-tu?

711 réponses

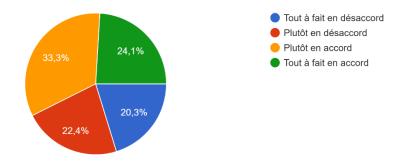


J'ai de bonnes relations avec mes enseignant.es.

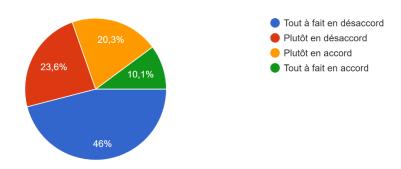
711 réponses



Je connais au moins un adulte au Collège avec qui je suis à l'aise de parler lorsque j'ai un problème. 711 réponses

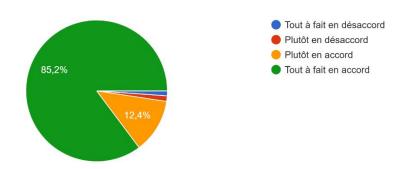


Je participe aux activités parascolaires organisées par le Collège le midi et après l'école. 711 réponses



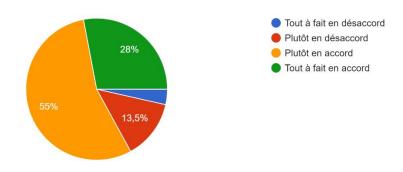
J'ai des ami.es au Collège.

711 réponses



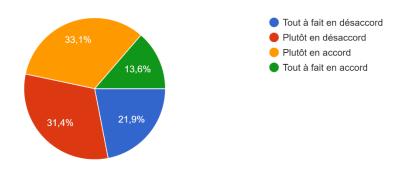
À ce Collège, les enseignant.es aident les élèves à bien réussir.

711 réponses



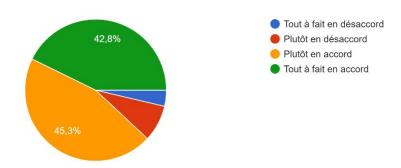
Tous les élèves sont traités également dans ce Collège.

711 réponses

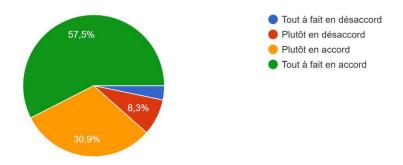


Je me sens en sécurité au Collège.

711 réponses

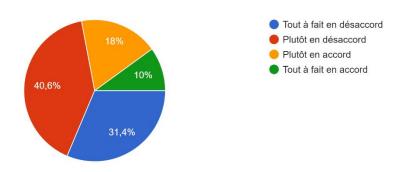


Je me sens en sécurité sur le chemin du Collège (à pied, dans l'autobus scolaire, etc.) 711 réponses



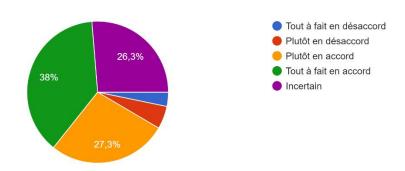
La violence est un problème au Collège.

711 réponses



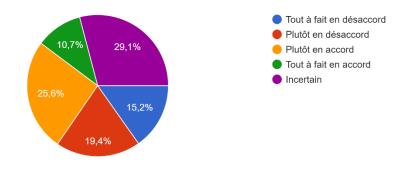
Il existe des règles claires concernant la violence au Collège.

711 réponses

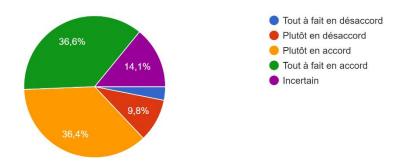


Les adultes du Collège interviennent lorsque les élèves reçoivent des insultes ou des menaces par internet.

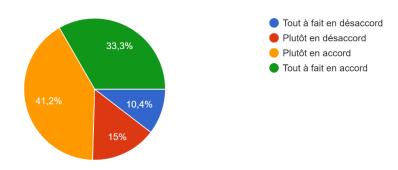
711 réponses



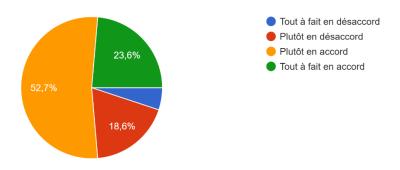
Les adultes du Collège interviennent lorsqu'il y a une bataille ou qu'un élève en frappe un autre. 711 réponses



Je sais où trouver de l'aide au Collège si quelqu'un me menace ou veut s'en prendre à moi. 711 réponses

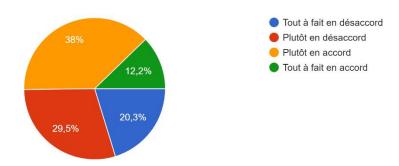


La surveillance par les adultes au Collège est adéquate. 711 réponses

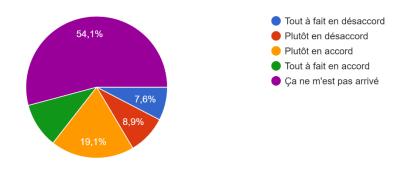


Dans ce Collège, les sanctions sont justes.

711 réponses



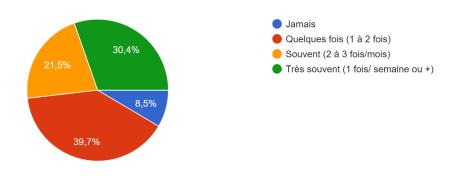
Quand je vois un ou des élèves s'en prendre à un autre, j'interviens pour aider la victime. 711 réponses



SECTION 2 - Comportements observés au Collège depuis le début de l'année

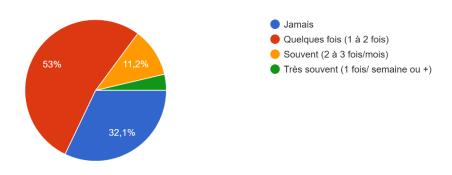
As-tu déjà vu des élèves se faire bousculer ?

708 réponses

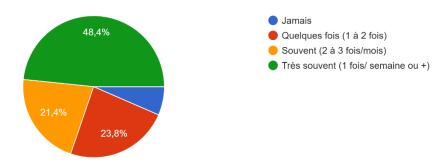


As-tu déjà vu des élèves se bagarrer?

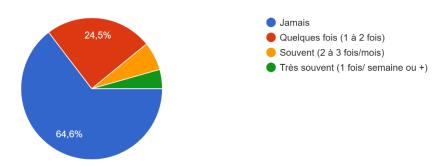
707 réponses



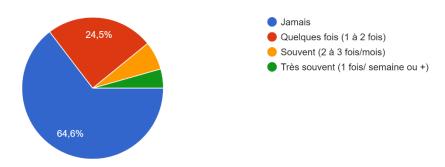
As-tu déjà vu des élèves se faire insulter ou traiter de noms ? 707 réponses



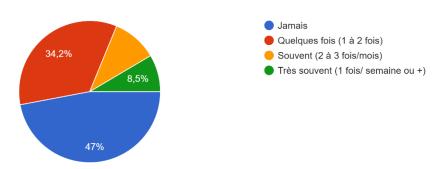
As-tu déjà vu des élèves se faire menacer pour obtenir quelque chose (taxage) ? 709 réponses



As-tu déjà vu des élèves se faire menacer pour obtenir quelque chose (taxage) ? 709 réponses

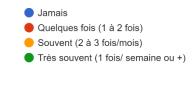


As-tu déjà observé des conflits entre les groupes de différentes ethnies au Collège ? 708 réponses



As-tu déjà vu des élèves du Collège se faire humilier ou menacer sur Internet et les réseaux sociaux ? (Snapchat, Instagram, Tik Tok, Messenger, Discord)

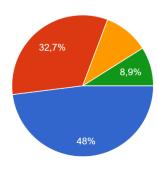
26,4%



As-tu déjà vu des élèves se faire rejeter en raison d'une différence (ex. : caractéristique physique, religion, ethnie, etc.) ?

706 réponses

707 réponses

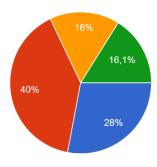


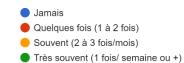
58%



As-tu déjà vu des élèves se faire exclure d'un groupe (ex. : commentaires blessants dans leur dos, fausses rumeurs, etc.) ?

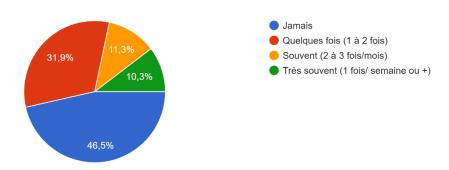
708 réponses



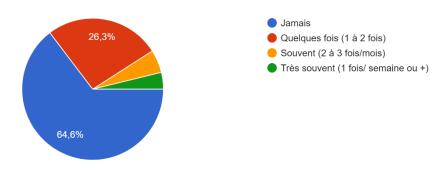


As-tu déjà vu des élèves se faire voler?

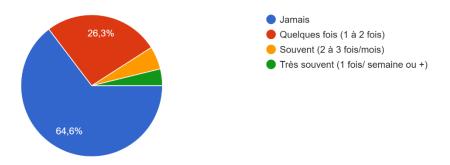
706 réponses



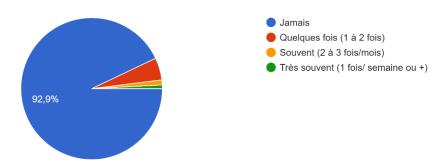
As-tu déjà vu des actes de vandalisme se produire au Collège ? (ex. : bris de vitres, graffitis, etc.) ? 707 réponses



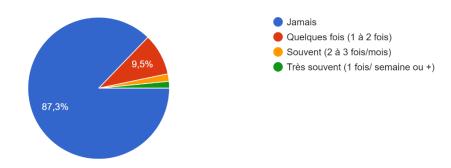
As-tu déjà vu des actes de vandalisme se produire au Collège ? (ex. : bris de vitres, graffitis, etc.) ? 707 réponses



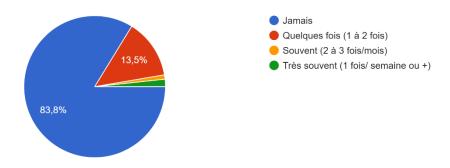
As-tu déjà vu des élèves consommer de l'alcool au Collège ? 709 réponses



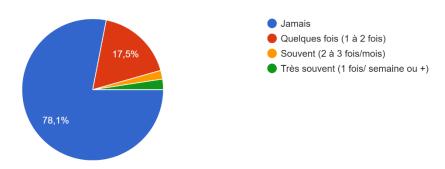
As-tu déjà vu des élèves consommer de la drogue au Collège ? 706 réponses



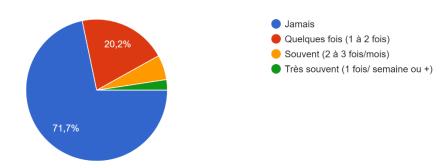
As-tu déjà vu des élèves se présenter au Collège après avoir consommé de la drogue ou de l'alcool ? 709 réponses



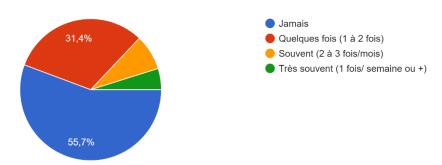
As-tu déjà vu des parents d'élèves causer des problèmes au Collège ? 707 réponses



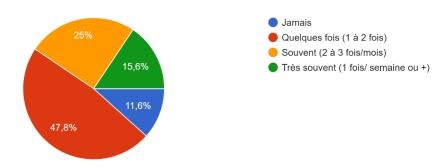
As-tu déjà vu des adultes étrangers s'introduire dans les limites du Collège ? 707 réponses



As-tu déjà vu des adultes du Collège insulter ou humilier des élèves ? 704 réponses

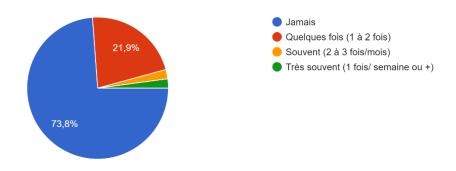


As-tu déjà vu des élèves répondre avec impolitesse au personnel scolaire ? 705 réponses



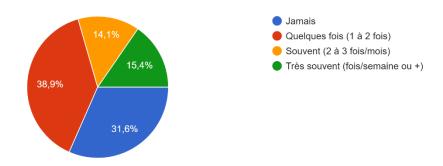
As-tu déjà vu des élèves apporter des objets pouvant servir d'arme au Collège (ex. : couteau, bâton, fusil à air, autre) ?

707 réponses

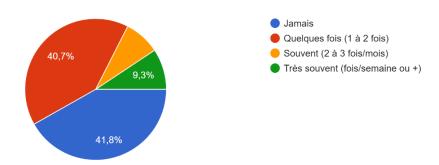


SECTION 3 - Comportements <u>subis</u> depuis le début de l'année

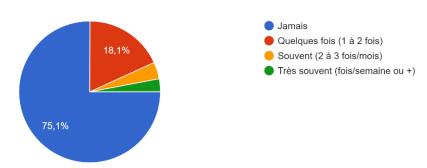
Est-ce qu'un ou des élèves t'ont déjà insulté ou traité de noms ? 709 réponses



Est-ce qu'un ou des élèves t'ont déjà bousculé intentionnellement ? 708 réponses

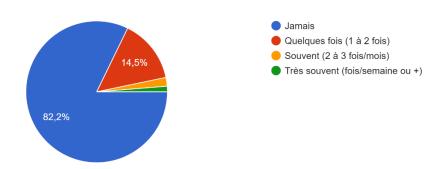


As-tu déjà été frappé(e) par un ou des élèves ?(coups de poing, coups de pied ou avec un objet) 706 réponses



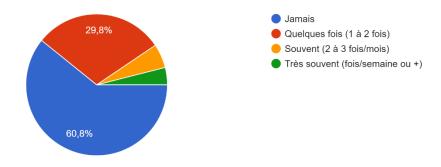
Est-ce que quelqu'un a déjà intentionnellement brisé un de tes objets personnels ? (ex. : Chromebook, matériel scolaire, vêtement)

703 réponses

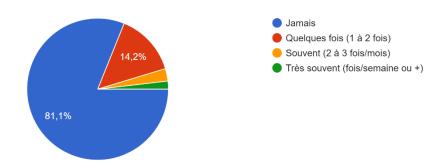


Est-ce que quelqu'un a déjà volé un de tes objets personnels ? (ex. : Chromebook, matériel scolaire, vêtement)

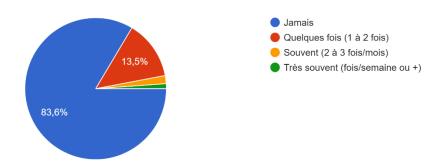
709 réponses



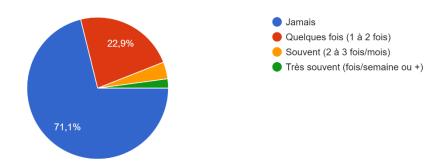
Est-ce que quelqu'un t'a déjà volé de l'argent au Collège? 704 réponses



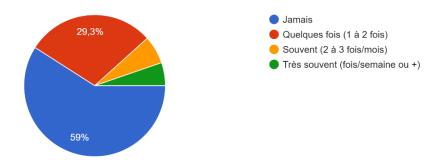
Est-ce qu'un ou des élèves t'ont déjà menacé au Collège? 706 réponses



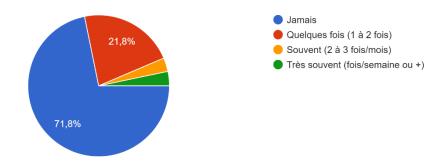
Est-ce qu'un ou des élèves ont déjà essayé de te tenir à l'écart des autres élèves ? 703 réponses



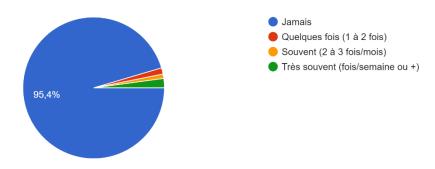
Est-ce qu'un ou des élèves ont déjà parlé dans ton dos pour t'éloigner de tes ami(e)s ? 703 réponses



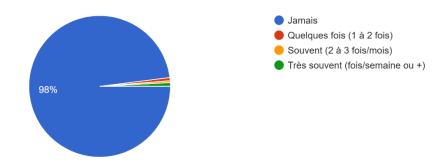
As-tu déjà été rejeté(e) par les autres en raison d'une caractéristique personnelle ? (ex. : traits physiques, personnalité, résultats scolaires, etc.)
702 réponses



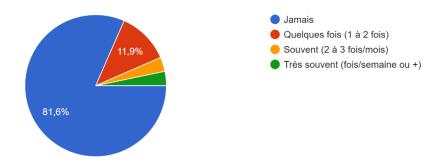
As-tu déjà été insulté(e) ou rejeté(e) en lien avec ton orientation sexuelle ou ton identité de genre? 701 réponses



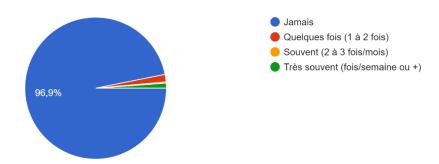
As-tu déjà été frappé(e) en lien avec ton orientation sexuelle ou ton identité de genre? 701 réponses



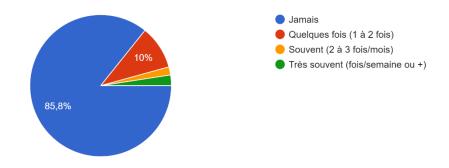
As-tu déjà été insulté(e) ou rejeté(e) en lien avec ton origine ethnique ou tes croyances religieuses ? 706 réponses



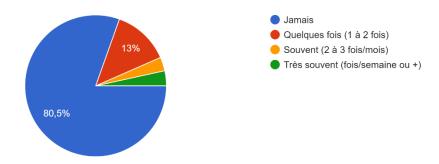
As-tu déjà été frappé(e) en lien avec ton origine ethnique ou tes croyances religieuses? 704 réponses



Est-ce qu'un ou plusieurs élèves se sont déjà moqués de toi en lien avec ton diagnostic ou tes mesures particulières ? (Ex.: Plan d'intervention)
703 réponses

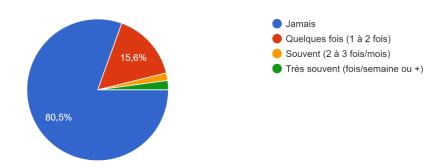


Est-ce qu'un ou des élèves t'ont déjà envoyé des insultes ou des menaces par messagerie texte ou sur les réseaux sociaux ? (Snapchat, Instagram, Tik Tok, Messenger, Discord)
701 réponses



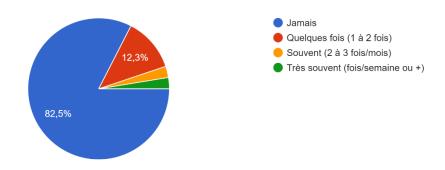
Est-ce qu'un ou des élèves du Collège ont déjà fait circuler des messages blessants ou des fausses rumeurs sur toi sur Internet ?

704 réponses

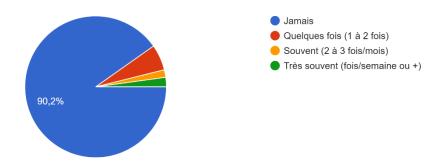


Est-ce qu'un ou des élèves ont déjà eu des propos à connotation sexuelle envers toi ? (ex. : rumeurs, insultes, etc.)

699 réponses

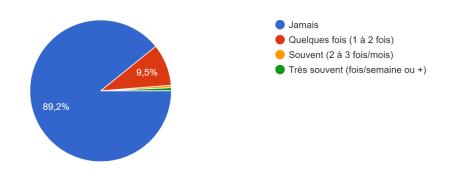


Est-ce qu'un ou des élèves ont déjà posé des gestes à connotation sexuelle envers toi ? (ex. : embrasser de force, retirer tes vêtements de force, te toucher contre ton consentement, etc.) 696 réponses

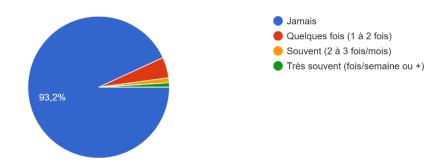


T'es-tu déjà fait insulter ou menacer sur le chemin du Collège ? (à pied, dans le transport scolaire, dans l'autobus)

703 réponses

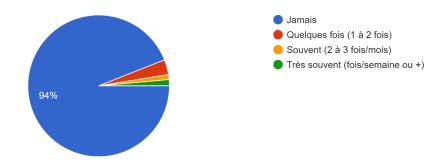


T'es-tu déjà absenté du Collège parce que tu avais peur qu'on te fasse du mal ? 701 réponses

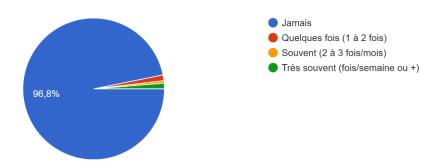


Est-ce qu'un élève du Collège t'a déjà demandé de lui envoyer une vidéo ou une photo osée de toi sur Internet ?

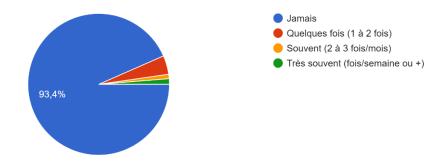
703 réponses



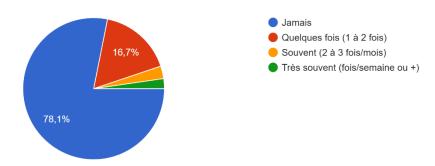
As-tu déjà envoyé une photo osée de toi sur Internet à un autre élève du Collège ? 697 réponses



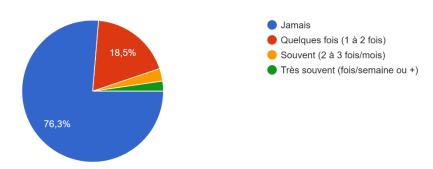
Est-ce qu'un élève du Collège t'a déjà envoyé une vidéo ou une photo osée sur Internet contre ton gré ?



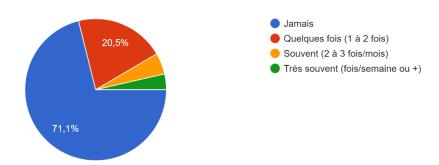
Est-ce qu'un adulte du Collège t'a déjà ignoré alors que tu te faisais ridiculiser ou insulter ? 700 réponses



Est-ce qu'un adulte du Collège a déjà dit des mots humiliants à ton sujet ? 697 réponses

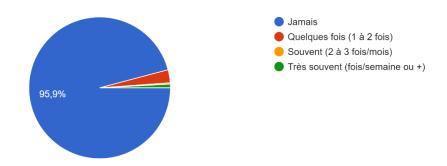


Est-ce qu'un adulte du Collège a déjà crié ou « sacré » sur toi ? 699 réponses



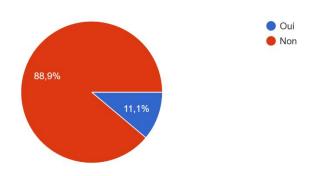
Est-ce qu'un adulte du Collège a déjà eu des gestes ou des mots déplacés à connotation sexuelle envers toi ?

704 réponses

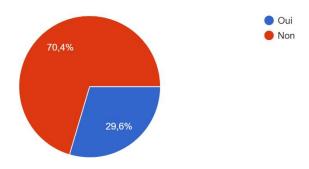


SECTION 4 – Lieux à risque

Dans le transport scolaire 694 réponses

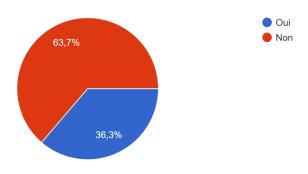


Sur le terrain du Collège 696 réponses



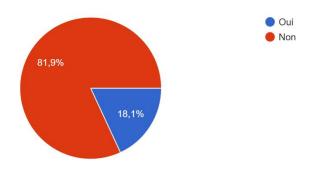
Dans les corridors du Collège

700 réponses

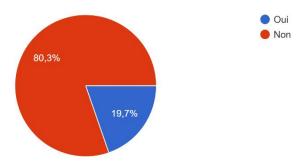


Dans les escaliers

697 réponses

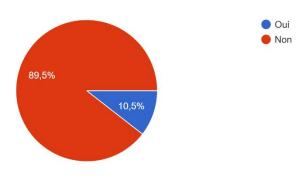


Dans la cafétéria ou au café étudiant



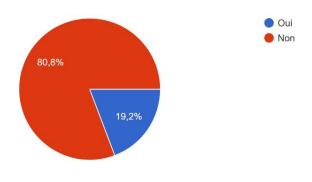
Dans les salles de bain

695 réponses

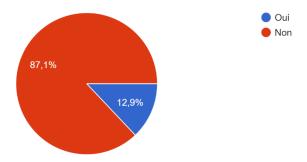


Dans les classes

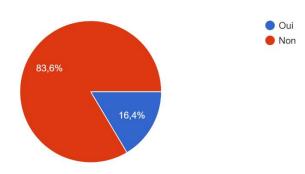
692 réponses



Au gymnase

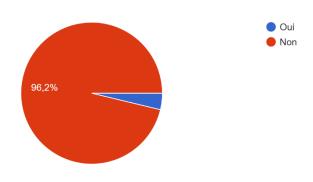


Dans ton équipe sportive (hors du Collège) 694 réponses

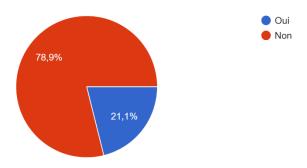


Sur le chemin du Collège (piétons)

692 réponses

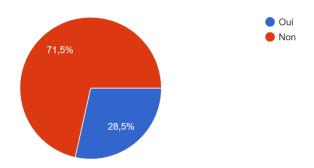


Dans les vestiaires



SECTION 5 – Demande d'aide

Si tu as subi l'un ou l'autre de ces comportements d'agression, en as-tu parlé à quelqu'un ? 449 réponses



Si oui, à qui en as-tu parlé? Tu peux cocher plusieurs réponses.

Principales réponses obtenues :

À un(e) ami(e): 50,5%

À un parent : 38,6%

À un membre du personnel : 23,3%

À un(e) professionnel(le) en dehors du Collège: 7,4%

Sinon, pour quelle(s) raison(s) n'as-tu pas demandé d'aide ? Tu peux cocher plusieurs réponses.

Principales réponses obtenues :

Cela n'aurait rien changé : 44,3%

J'avais peur des conséquences : 20,4%

Je ne voulais pas dénoncer mes amis : 18,6%

Je ne savais pas à qui en parler : 15,8%

La dernière fois que <u>tu as été témoin</u> d'un ou plusieurs de ces comportements, qu'as-tu fait ? Tu peux cocher plusieurs réponses.

Principales réponses obtenues :

Je n'ai rien fait : 56,5%

J'en ai parlé à mes parents : 19,9%

J'en ai parlé à la direction, l'intervenante ou un autre membre du personnel : 14,1%

l'ai confronté directement la personne qui posait les gestes : 13,2%

Je suis allé(e) voir l'élève qui a posé les gestes après les événements. 8,4%

Si tu n'as rien fait, indique la ou les raisons. Tu peux cocher plusieurs réponses.

Principales réponses obtenues :

Je ne voulais pas m'en mêler : 63,3%

Cela n'aurait rien changé : 35,5%

Je ne voulais pas que les autres élèves me traitent de « snitch » : 23,9%

Je ne voulais pas m'attirer des ennuis en dénonçant : 21,2%

J'ai eu peur que les autres s'en prennent à moi : 13,1%

Je ne voulais pas dénoncer des ami(e)s : 13,1%

SECTION 6 - Parents

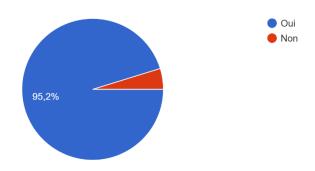
Cette section a été remplie par les parents des élèves du Collège :

Votre enfant se sent-il en sécurité au Collège ? 169 réponses



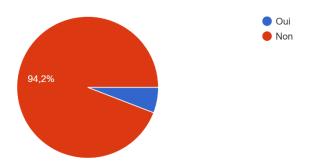
Votre enfant se sent-il en sécurité sur le chemin du Collège (à pied, dans l'autobus scolaire, dans l'autobus de la ville) ?

168 réponses



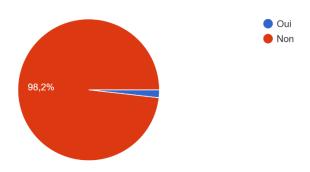
Votre enfant a-t-il déjà été intimidé en lien avec ses origines ethniques et ses croyances religieuses depuis le début de l'année scolaire ?

171 réponses

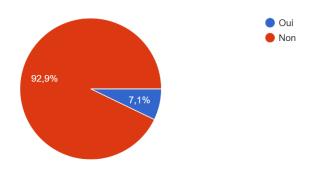


Votre enfant a-t-il déjà été intimidé en lien avec son orientation sexuelle ou son identité de genre depuis le début de l'année scolaire ?

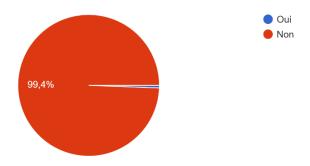
168 réponses



Votre enfant a-t-il déjà été intimidé physiquement depuis le début de l'année scolaire ? 168 réponses

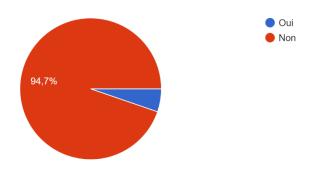


Votre enfant a-t-il déjà été harcelé sexuellement depuis le début de l'année scolaire ? 170 réponses



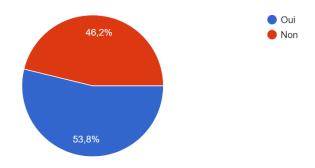
Votre enfant a-t-il déjà refusé d'aller au Collège pour éviter de se faire intimider depuis le début de l'année scolaire ?

171 réponses

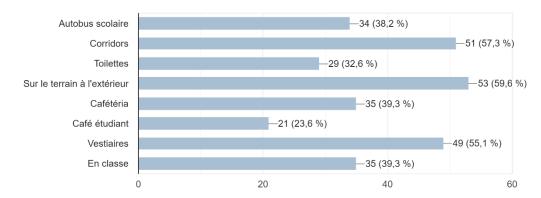


Savez-vous qui contacter si vous apprenez que votre enfant est victime d'intimidation et de violence

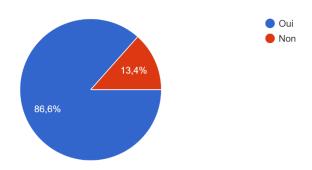
171 réponses



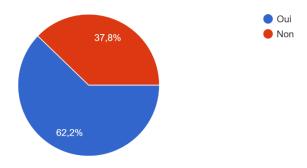
À quels endroits se présentent la violence et l'intimidation au Collège ? 89 réponses



Les règles sur la conduite et les comportements du Collège sont-elles appliquées de manière juste ? 164 réponses



Avez-vous été informé du protocole d'intimidation et de violence du Collège ? 172 réponses



ANNEXE 2 – Protocole

PROTOCOLE INTIMIDATION, CYBERINTIMIDATION ET VIOLENCE

PRÉVENTIO

Le Collège Français a mis sur pied un comité pour contrer l'intimidation et la violence composé de membres du personnel et de la direction, À l'aide de l'intervenante jeunesse et différentes ressources externes, plusieurs activités et ateliers sont offerts tout au long de l'année scolaire afin de prévenir l'intimidation et la violence.

DÉFINITION DE L'INTIMIDATION

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, y compris dans le cyberespace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de léser, de blesser, d'opprimer ou d'ostraciser.

AUTEUR D'UN ACTE DE VIOLENCE, D'INTIMIDATION OU DE CYBERINTIMIDATION

A

ARRÊT D'AGIR

Toute dénonciation est évaluée par la direction et peut mener à une demande d'arrêt d'agir. Une mention au Portail sera faîte.

Un appel à l'autorité parentale peut être fait dans certains cas.

1

IER AVIS

Rencontre avec la direction adjointe.

· Mention au Portail et appel à l'autorité parentale.

Lettre d'excuses signée par l'autorité parentale.

Suivi avec l'intervenante jeunesse et présentation de la lettre d'excuses.

2

2E AVIS

Rencontre avec la direction adjointe.

· Mention au Portail et appel à l'autorité parentale.

Suspension interne d'une journée avec réflexion écrite et signée par l'autorité parentale.

Retour et suivi avec l'intervenante jeunesse sur le travail de réflexion.

3

3E AVIS

Rencontre avec la direction adjointe.

· Mention au Portail et appel à l'autorité parentale.

Suspension externe de 1 à 3 journées où l'élève prépare un projet.

Signature d'un contrat de réintégration accompagné des parents.

Retour et suivi avec l'intervenante jeunesse et support offert aux parents si nécessaire.

4

4E AVIS

Rencontre avec la direction adjointe.

Appel à l'autorité parentale.

Rapport émis par la direction afin de justifier le renvoi de l'élève.

L'intervenante jeunesse pourra offrir un support à l'élève et aux parents tel que les référer à des ressources d'aide.

- À la discrétion de la direction, un élève peut se voir suspendu de ses périodes de Sport-études ou de concentration à la suite d'un comportement inadéquat.
- À tout moment, la direction se réserve le droit d'adapter la conséquence selon la gravité de l'infraction commise.
- Les avis d'intimidation, de cyberintimidation ou de violence d'un élève se préservent tout au long de son parcours scolaire et pourront être considérés dans les interventions des années suivantes.

ÉLÈVE VICTIME D'INTIMIDATION, DE CYBERINTIMIDATION OU DE VIOLENCE

Toute victime a droit à un soutien et sera référée à l'intervenante jeunesse pour lui offrir écoute et support ainsi que des outils diversifiés.

ELEVE TÉMOIN

L'élève témoin a le devoir de dénoncer une situation de violence, d'intimidation ou de cyberintimidation. Le Collège Français assure la confidentialité et offre un support aux élèves témoins. Rappelons que tout ce que je tolère, je l'encourage!

ANNEXE 3 – Trousse SEXTO

PROJET SEXTO AIDE-MÉMOIRE

SEULEMENT LES INTERVENANTS FORMÉS PEUVENT UTILISER LA TROUSSE

SITUATION DE SEXTAGE DÉNONCÉE DANS VOTRE ÉCOLE



ÉVALUATION DE L'INCIDENT AVEC LA TROUSSE D'INTERVENTION SEXTO +



NE JAMAIS CONSULTER LES IMAGES OU LES VIDÉOS + MODE AVION + ÉTEINDRE LE TÉLÉPHONE

SUITE À VOTRE ÉVALUATION, SI UNE INTERVENTION POLICIÈRE EST NÉCESSAIRE



(AMORCE-NATURE-INTENTIONS-ÉTENDUE)

S'ASSURER QUE LA TROUSSE EST COMPLÉTÉE IMPRIMER FICHE SCOLAIRE DES ÉLÈVES

EN CAS D'URGENCE,
CONTACTER LE 9-1-1
(AUCUNE COLLABORATION
- DÉSORGANISATION - NE
REMET PAS SON
CELLULAIRE - RISQUE
DE DESTRUCTION DE LA
PREUVE)

AVISER LES PARENTS/TUTEURS

PRISE EN CHARGE DU DOSSIER PAR LES POLICIERS



**L'INTERVENANT DEVRA RÉDIGER UNE DÉCLARATION



Si impliqué.e.s dans autre milieu scolaire, s'assurer que l'autre école est avisée et entamera des démarches SEXTO

également. * Mentionner le # de dossier en référence

POUR TOUTES QUESTIONS SGT.POLICE@LONGUEUIL.QUEBEC



ANNEXE 4 – Protocole d'intervention – violence à caractère sexuel

Notre responsabilité

Lorsqu'il y a des raisons de croire qu'un enfant de moins de 18 ans subit ou risque de subir un abus sexuel, la loi oblige de signaler au directeur de la protection de la jeunesse (DPJ) sans délai. Le signalement s'effectue sans égard aux moyens qui peuvent être pris par les parents pour mettre fin à la situation. 1 800-361-5310 https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/enfance/services-jeunes-difficulte-famille/protection-de-la-jeunesse/faire-un-signalement-au-dpj/coordonnees-du-dpj (pour le secteur anglophone: BATSHAW).

PROTOCOLE d'ABUS SEXUEL À L'ÉCOLE

Une fois qu'un intervenant de l'école a arrêté la situation, séparé la victime et l'auteur et mis en place des mesures de sécurité temporaires, voici ce qu'il reste à faire.

Rencontrer séparément les élèves impliqués (témoins, victimes, auteurs) pour documenter la situation : nature de l'événement, sa gravité et les personnes impliquées.

Suivre le protocole SEXTO en ce qui concerne des abus sexuels en lien avec des images ou vidéos.

Mentionner à l'élève victime son droit de porter plainte.

L'élève peut porter plainte DIRECTEMENT au PROTECTEUR RÉGIONAL DE L'ÉLÈVE.

Si l'élève ou l'école porte plainte au criminel, cesser immédiatement l'investigation pour ne pas nuire à l'enquête policière.

Évaluer la légalité de l'acte.
Évaluer le risque de récidive.

4 Évaluer les circonstances : accidentelles ou délibérées

5 Informer les parents et les impliquer dans les mesures de soutien.

Instaurer des MESURES de SOUTIEN et/ou des SANCTIONS.

Âge des élèves, différence d'âge entre les élèves impliqués, élèves à besoins particuliers, présence de menaces ou de contraintes, fréquence ou récurrence.

Il est important de mettre en place des mesures de soutien pour la victime, les témoins et l'auteur.

Ressources externes : CIUSSS, Fondation Marie-Vincent, CALACS, CAVAC, SPVM, CPIVAS Évaluer si l'intervention doit être gérée par l'école ou être référée à un partenaire. Par exemple, si l'image présente une personne nue ou exposant ses organes génitaux (pénis, vulve, fesses, anus ou seins) ou encore un acte sexuel, communiquer avec les POLICIERS.

Pour les situations qui ne semblent pas être des infractions criminelles, mais qui ont un impact ou causent un tort à la victime, les intervenants de l'école doivent accompagner la victime et l'auteur.